

LA LETTRE DU CADRE

TERRITORIAL

Novembre 2021 - n° 552

25 €



TRANSITION ÉCOLOGIQUE

6 CHANTIERS POUR (ENFIN) BOUGER

Quand une grosse
boîte arrive
en ville **p. 44**

3 questions clés
pour faire réussir
vos collaborateurs **p. 64**

Agents publics :
la vaccination
à marche forcée **p. 71**

Transition écologique : six chantiers qui peuvent tout changer

Le désordre climatique est global mais les émissions sont locales. En France, selon les estimations, les collectivités sont directement à l'origine de 15 % des émissions de CO₂ sur leur territoire et, en intégrant les effets indirects de leurs orientations, ce taux grimpe à 50 %. Engager la transition écologique sur son territoire est donc un impératif, mais c'est aussi une source d'opportunités. Voici les pistes à la portée de tous les budgets et de toutes les tailles de collectivités, qui permettent de changer pour le mieux.

Par Anne-Claire Poirier, journaliste

© Andriy Onufriyenko - gettyimages

p. **30**

Le plus populaire : favoriser la pratique du vélo

p. **31**

Indispensable : valoriser les biodéchets

p. **32**

Passer aux énergies renouvelables

p. **33**

Aujourd'hui pour demain : planter une forêt Miyawaki



p. **34**

Étape par étape :
révolutionner
la cantine

p. **35**

Le plus ambitieux :
rénovier le bâti
communal

p. **36**

L'œil de l'expert
Nicolas Soudon
« Les communes doivent
planifier leur transition
à leur échelle »



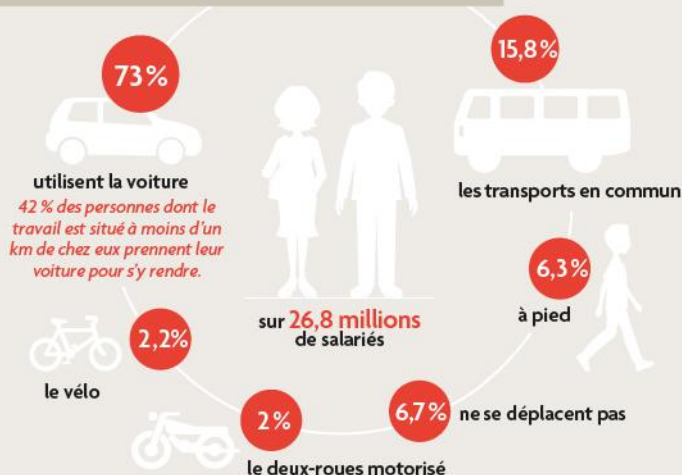
Le plus populaire : favoriser la pratique du vélo

600 kilomètres de pistes cyclables, 19 000 arceaux de stationnement, 6 000 vélos en libre-service et plus de 310 000 en circulation... Bienvenue au paradis des cyclistes : la métropole de Strasbourg (Bas-Rhin) où 11 % des déplacements se font aujourd'hui à vélo (contre 2 à 3 % en moyenne en France). L'histoire de ce succès a commencé en pente douce au milieu des années 1970. « Le vélo avait quasiment disparu de la ville quand des citoyens avant-gardistes se sont formés en association et entamé un laborieux mais décisif travail de lobbying », raconte Alain Jund, le vice-président de l'Eurométropole en charge des mobilités. Ce n'est qu'à partir de 1990 que la petite reine est devenue l'objet de politiques publiques, « après cela, le cap a été maintenu en dépit des revirements politiques », raconte l'élu. Très vite, un bilan s'impose : « il est indispensable d'ouvrir des pistes cyclables mais ce n'est pas suffisant, il faut de l'accompagnement ». Brique après brique, la métropole a donc tout fait pour que personne ne résiste au charme du deux-roues : des cours de vélo-école pour les débutants, du libre-service pour ceux qui hésitent, des aides à l'achat d'un vélo électrique pour ceux



qui préfèrent, et des stations d'auto-réparation pour les petits pépins. Plus récemment, la nouvelle équipe municipale écologiste a même modifié le plan local d'urbanisme pour introduire l'obligation de consacrer 3 % de l'espace au stationnement de vélos dans toutes les nouvelles constructions. Résultat : l'utilisation du vélo a presque doublé entre 2009 et 2019 et l'agglomération veut aller plus loin. Son nouveau plan Vélo adopté en 2020 prévoit d'investir 100 millions d'euros sur cinq ans pour contribuer à porter la part modale du deux-roues à 20 % en 2030. « Cette fois-ci, l'ambition est de générer des liaisons avec les trente-trois communes de l'agglomération », explique Alain Jund. 120 nouveaux kilomètres de pistes cyclables seront créés et vingt ouvrages d'art (passerelles, tunnels) seront construits pour maximiser la sécurité à des endroits critiques du réseau. « 100 millions d'euros, cela peut paraître beaucoup mais au regard de tous les effets positifs, c'est finalement très efficace », défend Alain Jund. Il évoque dans le désordre : une ville plus agréable car moins bruyante et moins polluée, des usagers en meilleure santé et moins stressés que lorsqu'ils enduraient les embouteillages. En bref, une affaire qui roule !

Comment se rend-on au travail ?



Source : Insee

Indispensable : valoriser les biodéchets

Le saviez-vous ? Nos restes alimentaires, lépluchures de légumes et autres détritrus de jardin représentent aujourd'hui près du tiers de nos poubelles ménagères, soit 132 kg par an et par personne qui terminent le plus souvent leur course dans l'incinérateur. Une fin pour le moins dissonante quand il est reconnu que ces déchets peuvent être composés à plus de 90 % d'eau. Les incinérer revient donc à brûler... de l'eau ! Bien décidé à faire cesser cette gabegie, le Sittomat (syndicat mixte intercommunal de transport et de traitement des ordures ménagères de l'aire toulonnaise, Var) s'est promis il y a dix ans de bouter les biodéchets hors des poubelles de ses 575 000 usagers. La promotion du compostage de proximité est au cœur de sa stratégie. « Nous avons commencé en 2002 par la distribution gratuite de composteurs individuels pour les maisons avec jardin », explique Isabelle Troin, sa chargée de communication. Aujourd'hui, 72 000 foyers de l'aire toulonnaise en sont équipés. Le Sittomat a aussi développé à partir de 2018 une offre de compostage partagé,

2023

La loi sur le gaspillage alimentaire prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets à l'horizon 2023.

125

collectivités ont mis en place une collecte séparée des biodéchets, 4 millions d'habitants sont concernés.

qui équipe douze copropriétés volontaires. 1 400 foyers se sont également laissés séduire par des lombricomposteurs. Plus gourmands qu'il y paraît, ces vers sont capables de valoriser entre 80 et 100 kg de déchets organiques par an.

La distribution de poulaillers, dernière option mise en œuvre, est indéniablement la plus couronnée de succès, constate Isabelle Troin.

3 000 poulaillers et le double de poules ont été adoptés depuis 2020.

Est-ce leur capacité à débarrasser un ménage de plus de 150 kg de déchets par an ou bien le don d'œufs quasi quotidien ? En tout cas, les volatiles s'attirent rapidement la sympathie de leurs hôtes. « Les visites de nos agents révèlent que les personnes deviennent très attachées à leurs poules », témoigne Isabelle Troin. Le chemin est toutefois encore long avant d'avoir une solution de compostage pour tous les habitants. Le Sittomat doit donc renouveler chaque année ces investissements sur le sujet, à hauteur de 300 000 à 400 000 euros. Une subvention, obtenue dans le cadre du programme européen Life, permettra toutefois d'alléger la charge de 20 % sur la période 2021-2027. Et ça, ce n'est pas de l'argent jeté à la poubelle !

« Les visites de nos agents révèlent que les personnes deviennent très attachées à leurs poules »



À partir du 1^{er} janvier 2023

Les professionnels produisant plus de 5 tonnes par an de biodéchets seront obligés de trier et faire valoriser ces matières dans des filières adaptées de compostage ou de méthanisation. Au 31 décembre 2023, l'obligation sera généralisée à tous les producteurs.

Source : Ademe.

Passer aux énergies renouvelables

Même en Normandie il est possible de se faire une place au soleil grâce aux énergies renouvelables. La preuve avec Malaunay (Seine-Maritime), située en bordure de l'agglomération rouennaise. Cette commune de 6 000 habitants couvre aujourd'hui 65 % de ses besoins en chaleur grâce à deux chaufferies biomasse, tandis qu'une douzaine de toitures solaires fournissent environ 30 % de l'électricité consommée. Parallèlement, elle a engagé la rénovation énergétique des 17 500 m² de son patrimoine bâti, ce qui a permis 35 % d'économies d'énergie et une baisse des émissions de gaz à effet de serre de 33 % depuis 2006. C'est cette année-là que la

Entre 2006 et 2019, la facture d'énergie de la ville est passée de 275 000 à 200 000 euros

municipalité a chaussé « une nouvelle paire de lunettes » et engagé ses premières actions de transition, comme aime à le décrire Guillaume Coutey, le

maire socialiste actuel.

Le premier plan de 176 actions sur quatre ans est engagé en 2010, d'autres suivront.

Une douzaine d'années plus tard, Malaunay estime avoir fait la démonstration que « ce qui coûte cher en la matière c'est de ne rien faire ! », comme l'explique Laurent Fussien, son directeur général des services.

Entre 2006 et 2019, la facture d'énergie de la ville est passée de 275 000 à 200 000 euros.

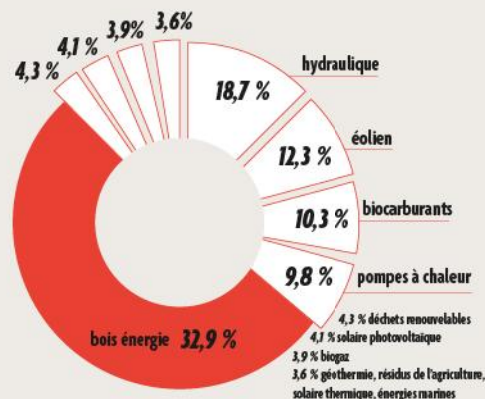
« Si nous n'avions rien fait, elle aurait atteint 517 000 euros rien qu'avec la hausse des prix de l'énergie », illustre-t-il. « C'est ce delta de 317 000 euros que nous appelons le coût de

l'inaction ». Concernant l'installation des toitures solaires, l'édile calcule même un bénéfice net sur vingt ans de 330 000 euros, grâce à la vente d'électricité sur le réseau et la mobilisation de subventions diverses. En effet, l'équipe municipale n'a pas hésité à solliciter toutes les bourses pour faire financer ses projets. En 2015, elle a été lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » et décroché un financement de 2 millions d'euros de l'État. Viendront aussi « des fonds européens, des fonds du département, la dotation d'équipement des territoires ruraux, la dotation de soutien à l'investissement local... », égraine Laurent Fussien. Des efforts oui, mais qui payent !



En 2020, les énergies renouvelables représentaient 19,1 % dans la consommation finale brute d'énergie en France

Cette consommation se répartit entre :



Source : ministère du Développement durable.



Aujourd'hui pour demain : planter une forêt Miyawaki

Ça envoie du bois ! La ville de Mulhouse (Haut-Rhin) s'est lancée en 2021 dans une ambitieuse opération de « renaturation » de 34 hectares de terrain au cœur de la ville. Les objectifs sont multiples : améliorer le cadre de vie, créer des îlots de fraîcheur, favoriser la biodiversité et une meilleure qualité de l'air. Pour son premier projet, la ville a confié à la société Trees-Everywhere le soin de planter une forêt Miyawaki, du nom du botaniste japonais Akira Miyawaki. Le projet se distingue d'une simple plantation d'arbres à plusieurs titres. D'une part, les végétaux plantés de façon très rapprochée – trois arbres au mètre carré – doit permettre de créer une végétation très dense en un temps record. D'autre part, en l'absence totale d'intervention humaine, cet îlot végétal ne devrait bientôt plus être un refuge que pour les animaux, les insectes et les oiseaux.

Chênes, hêtres, noisetiers, charmes, argousiers... En tout, près de 25 000 arbres de 40 essences ont été plantés en mars dernier sur une bande de 8 000 m² située entre l'autoroute A36 et la promenade de la Dollern. D'ici quelques années, cette barrière végétale constituera un refuge de biodiversité ainsi qu'un écran antibruit mais aussi un puits de carbone. Un seul arbre absorbe environ 25 kg de CO₂ par an et il est estimé que les forêts Miyawaki captent deux à dix fois plus de CO₂ que les forêts en exploitation forestière. Pour ce projet de 200 000 euros,

la mairie de Mulhouse n'a pas déboursé un centime ! Elle a seulement fourni le terrain. La prise en charge financière est intégralement assurée par des entreprises mécènes fédérées au sein de la Société industrielle de Mulhouse (SIM).

11 sur 100

Il y a 11 arbres pour 100 habitants dans les 50 plus grandes villes de France en 2020.

0,7%

La superficie des forêts augmente de 0,7 % par an en France.

17

On compte aujourd'hui 17 millions d'hectares de forêts.

Source : Observatoire des villes vertes.



Étape par étape : révolutionner la cantine

Ce que l'on met dans notre assiette représente en moyenne 24 % de notre empreinte carbone ! Un chiffre colossal, mais qui peut varier sensiblement selon que notre régime alimentaire est plus ou moins carné et en fonction des pratiques agricoles impliquées. Les cantines scolaires, qui servent un milliard de repas par an, se retrouvent au cœur de ces enjeux et peuvent constituer un puissant levier de changement. La loi Climat et résilience, promulguée cet été, a pérennisé le principe d'un menu sans viande hebdomadaire dans les cantines scolaires, et les collectivités qui

À Mouans-Sartoux, 24 tonnes de légumes produits chaque année fournissent 85 % des besoins des cantines

le souhaitent pourront même expérimenter le menu végétarien quotidien. Les cantines scolaires sont aussi un lieu de sensibilisation important aux enjeux du gaspillage.

À Puteaux (Hauts-de-Seine), la municipalité a fait du gaspillage alimentaire son ennemi depuis 2017. À l'entrée de chaque cantine, les enfants choisissent un badge « Appétit de moineau ou Faim de loup » pour aider les agents à adapter leur portion. Les conditionnements individuels ont disparu, remplacés par un bar à salades où les fruits sont proposés en quartiers pour éviter le

gaspillage. En fin de repas, direction les tables de tri où les enfants séparent eux-mêmes les déchets alimentaires des autres. « Les résultats sont au rendez-vous », témoigne la municipalité. « Nous sommes passés de 160 g de biodéchets par plateau en début d'année 2018 à 115 grammes au mois de septembre suivant ». Cette année-là, 42 tonnes de biodéchets ont été collectées par l'entreprise solidaire Moulinot et valorisées grâce au compostage.

Il est possible d'aller encore plus loin pour garantir une alimentation locale et bio aux plus jeunes. À Mouans-Sartoux dans les Alpes-Maritimes, la municipalité a recruté en 2011 un agriculteur communal pour exploiter quatre hectares de terre en maraîchage biologique. 24 tonnes de légumes produits chaque année fournissent 85 % des besoins des cantines. Cette régie agricole est également un outil pédagogique où les élèves viennent voir, et parfois planter, les légumes qu'ils consommeront. Parallèlement, l'ensemble de la restauration collective est passé progressivement au 100 % bio. Le projet n'a engendré aucun surcoût à la ville. La régie agricole est absorbée par le budget de l'alimentation qui n'a pas augmenté. Pour toutes les actions d'éducation, la ville a collecté des financements via le ministère de l'Agriculture ou des crédits européens.



Le plus ambitieux : rénover le bâti communal

Une petite commune peut avoir de grandes ambitions. Les 1 045 habitants de Tremayes, en Saône-et-Loire, en sont désormais convaincus grâce à l'action de leur maire Michel Maya, à qui ils renouvellent leur confiance depuis vingt-sept ans. Cela fait dix ans que l'élu écologiste vise l'autonomie énergétique sur sa commune. Pour cela, il a engagé à la fois des travaux de réduction de la consommation d'énergie municipale et d'augmentation de la production d'énergie renouvelable locale, le tout en maintenant une fiscalité stable. Côté sobriété, l'édile a d'abord travaillé en 2007 sur l'éclairage public – extinction nocturne et changement des ampoules – pour diviser par quatre la consommation électrique avant de se pencher à partir de 2010 sur la rénovation globale des bâtiments municipaux. La mairie, les écoles, l'ancienne gendarmerie et bientôt un ancien bâtiment hospitalier sont profondément remaniés et chaque projet se compte en millions d'euros. Par exemple, le chantier du groupement scolaire comprenant une partie rénovée et une extension à énergie positive (grâce à la pose de panneaux solaires



81%

des consommations énergétiques des communes proviennent des bâtiments communaux.

Source : Coordination inter ministérielle du plan de rénovation énergétique des bâtiments.

L'amortissement du projet est facilité par le fait que la consommation énergétique devrait être divisée par quatre

sur le toit de la cantine) a représenté un investissement de 2,6 millions d'euros.

L'amortissement du projet est facilité par le fait que la consommation énergétique devrait être divisée par quatre (alors que la surface a doublé) mais le maire a aussi pu compter sur 660 000 euros de subventions de la part de l'État et des conseils régional et départemental. « Le caractère innovant est souvent un critère décisif dans l'obtention de subventions », reconnaît Michel Maya. Ici, la région a subventionné l'utilisation de matériaux biosourcés. La revente des certificats d'économie d'énergie générés par le projet a également permis de récupérer 30 000 euros. Pour le reste, la commune a dû déboursier 600 000 euros de fonds propres et emprunter sur vingt ans. « Ce sont des projets longs et lourds », reconnaît Michel Maya. « Mais nos bâtiments seront pérennes à l'horizon 2050 ».



© Illustrations : macrovector - AdobeStock

« Les communes doivent planifier leur transition à leur échelle »



Nicolas Soudon

Directeur exécutif de l'action territoriale à l'Agence de la transition énergétique (Ademe)

En quoi le bloc communal est-il un échelon pertinent pour agir contre le changement climatique ?

Tout d'abord, le bloc communal est le niveau démocratique le plus proche de nos concitoyens. Il a donc une responsabilité forte dans l'appropriation et la concrétisation des enjeux de la transition. Il a une mission de sensibilisation et d'animation du débat pour aller vers une montée en compétences collective. Inversement, il y a aussi pléthore d'initiatives citoyennes ascendantes qu'il s'agit d'accompagner. De plus, les récentes évolutions législatives ont largement renforcé leurs compétences et elles ont aujourd'hui la main, en propre ou via des EPCI, sur de gros postes d'émissions de gaz à effet de serre tels que les transports, l'urbanisme, les déchets ou l'énergie.

Toutefois, il ne faut pas négliger le rôle coordinateur des régions qui est très important

car il permet d'avoir une approche globale et transversale de la transition. En effet, il ne suffit pas de mener des projets ponctuels pour faire une politique

climat. C'est pourquoi, à mon sens, le couple région-EPCI est aujourd'hui le plus compétent en matière de transition énergétique.

Quels sont les leviers d'action à disposition des communes ou de leurs émanations ?

Elles peuvent – et elles doivent – planifier la transition à leur échelle. L'allocation des sols dans le plan local d'urbanisme est par exemple d'une très grande importance pour maîtriser l'artificialisation. Les plans climat air-énergie territoriaux ont un rôle clé avec la question centrale de la mesure : les communes doivent absolument mesurer leurs émissions de gaz à effet de serre, sinon c'est comme piloter un avion sans tableau de bord ! Ensuite, la dépense publique est un levier massif.

En 2018, les dépenses de fonctionnement du secteur communal (communes et EPCI) ont représenté 92,8 milliards d'euros. Les communes peuvent donc commencer par être exemplaires sur la gestion de leur propre patrimoine (véhicules, bâtiment, énergie) et utiliser la commande publique comme aiguillon. Elles peuvent aussi utiliser la fiscalité : réduction de la taxe foncière pour les réhabilitations thermiques, taxe d'habitation sur les logements vacants, redevance incitative sur la collecte des déchets ou stationnement payant dissuasif. Enfin, il faut qu'elles lancent des projets. Cela peut aller du plus simple, comme la distribution gratuite de composteurs, à des projets plus lourds comme la rénovation thermique du bâti communal.

Quels sont les obstacles et comment les lever ?

Un des premiers obstacles a longtemps été la volonté même de certains élus, mais cette époque est révolue.

Au sein de l'Ademe, on s'est même rendu compte que les élus sont désormais plus conscients que la moyenne des Français des effets délétères du changement climatique. En revanche, ils ont encore du mal à prendre conscience du rôle crucial qu'ils ont à jouer. Sur la conduite même des projets, la peur de manquer de moyens financiers et d'ingénierie est très présente. Pourtant, il existe aujourd'hui des tiers de confiance comme l'Ademe ou des associations comme Amorce ou le Cler qui sont une aide considérable. Les leviers financiers sont nombreux, qu'il s'agisse d'aides nationales ou européennes. L'opportunité, actuellement, est de se saisir des contrats de relance pour la transition écologique. Signés pour six ans entre l'État et les collectivités territoriales, ils intègrent les dispositifs d'accompagnement de l'État, considérablement renforcés par les crédits du plan de relance. L'Ademe propose d'y assortir un contrat d'objectifs avec, à la clé, une aide de 350 000 euros sur quatre ans.

Les élus ont encore du mal à prendre conscience du rôle crucial qu'ils ont à jouer